



Montreuil, le 3 avril 2018 - **Généralisation du tiers payant : un droit pour tous**

Les Mutuelles de France réagissent au rapport IGAS sur le tiers payant et défendent sa généralisation.



Cinq mois après avoir reculé face aux médecins les plus libéraux sur la généralisation du tiers payant, le gouvernement semble finalement reconnaître la nécessité de déployer progressivement ce dispositif. Même si le scénario envisagé aujourd'hui est encore insuffisant, c'est un premier signe encourageant pour l'accès aux soins de toutes et tous.

Comme le soulignent les rapports de l'IGAS, **il n'y a aucun obstacle technique à la généralisation du tiers payant** qui fonctionne déjà sans difficulté sur la part de l'assurance maladie obligatoire. Pour la part complémentaire, **tous les défis techniques ont été relevés par les mutuelles**, en prenant soin d'apporter une réponse satisfaisante aux exigences des professionnels de santé. Les dispositifs retenus répondent notamment aux demandes de **simplicité** afin de préserver le temps médical.

Les obstacles à la généralisation du tiers payant se trouvent, en premier lieu, du côté de certains médecins. Ceux-ci redoutent notamment une visibilité accrue des dépassements d'honoraires.

Pourtant, **le tiers payant généralisé est une réponse essentielle au renoncement aux soins.** Quand une personne sur quatre renonce à se faire soigner pour des raisons économiques, éviter l'avance de frais médicaux est déterminant. Quelle serait la cohérence du gouvernement de revenir sur cette mesure quand, dans le même temps, il prétend lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières en instaurant un reste-à-charge nul dans certains secteurs ?

La segmentation des populations bénéficiant du tiers payant, envisagée par le rapport IGAS, n'est certes pas satisfaisante au regard des inégalités qu'elle engendrerait. Cette hypothèse présente néanmoins un point positif: l'imposition du tiers payant, sur les parts obligatoire et complémentaire, pour un segment de la population obligera les médecins à adopter des logiciels qui garantiront, à terme, la généralisation du tiers payant à l'ensemble de la population.

Convaincues que le tiers payant doit être universel et profiter à toutes et à tous, les Mutuelles de France continueront de défendre sa généralisation et de faire la démonstration de son efficacité dans ses établissements de santé.

Contact Presse : Arnaud RESTEGHINI – 06 38 27 61 29 / 01 49 88 52 10